

INFLUENZA AVIAIRE / A l'occasion d'une visio conférence, la profession agricole fait le point sur la situation des éleveurs gersois.

Échanges avec Hadrien Jaquet, conseiller auprès du Ministre de l'Agriculture

A l'initiative de Xavier Brunetière, Préfet du Gers, une visioconférence a été organisée le 1^{er} juin dernier avec Hadrien Jaquet, conseiller auprès du Ministre de l'Agriculture, pour faire un point sur la situation de la filière avicole gersoise dans ce contexte d'influenza aviaire. Invité par le Préfet, Bernard Malabirade, Président de la Chambre d'agriculture du Gers a évoqué la détresse de tous les opérateurs de cette filière et le mal être des éleveurs. Il a insisté sur la nécessité d'activer tous les leviers pour apporter rapidement de la trésorerie aux éleveurs en versant

les soldes des indemnités sanitaires et pertes de production des épisodes précédents, en versant des acomptes pour les pertes de production de la crise en cours, en mobilisant les banques sur les structurations de prêts, etc... Sur la vaccination il a demandé de prioriser le Gers pour la mise en place des premiers lots vaccinés dès la mi-juillet. Bernard Malabirade a aussi prôné une politique d'urbanisme sanitaire pour intégrer les notions de surdensité d'élevage et de protection des sites stratégiques. Hadrien Jaquet a apporté un certain nombre d'éléments en réponse.

Les nouveaux barèmes pour le calcul des VMO seront validés prochainement cependant le versement des soldes ne pourra intervenir qu'à la fin de l'été. Pour les acomptes des indemnités sanitaires du dernier épisode et les éleveurs touchés pour la seconde fois le taux passera de 75 à 85 %. Pour les pertes de production amont 2023 un dispositif d'avance ouvrira en juillet avec versement au fil de l'eau de 50 % de la perte estimée. Ceci permettra d'apporter de la trésorerie dans les jours qui suivent le dépôt du dossier sans attendre la clôture du dispositif. L'État produira des courriers



expliquant les dispositifs d'indemnités pour permettre aux professionnels de solliciter le soutien financier des banques.

Sur la vaccination le Conseiller a rappelé que l'État achète 80 millions de doses et que les

phases administratives et politiques d'acceptation du principe de vaccination sont validées. Par contre les exigences de procédures pour le déploiement terrain ne permettent pas de commencer avant septembre au mieux.